

# LES IMPÔTS

Aller sur le site <https://www.impots.gouv.fr>

Cliquer sur **Votre espace particulier**



Créer un espace particulier :

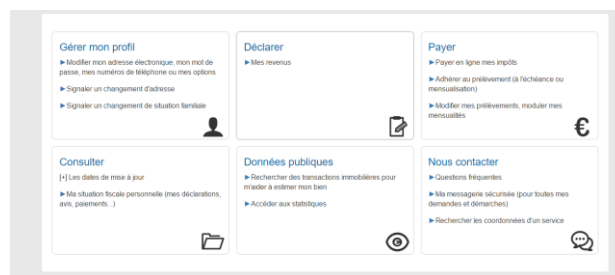
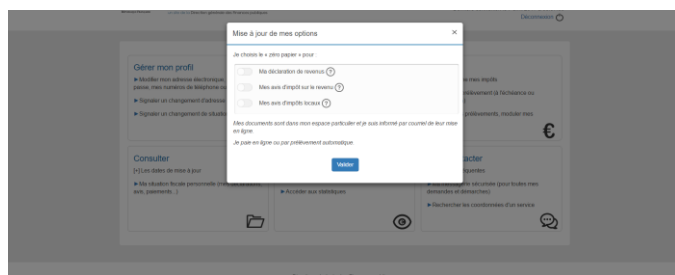
- Remplir le formulaire de droite intitulé **création de mon espace particulier**,
- Les informations se trouvent sur la feuille d'impositions de l'année précédente.

*NB : En cas de perte des informations après inscription, il sera toujours possible de les récupérer sur la boîte mail indiquée sur le site des impôts. Pour cela il faudra cliquer sur Numéro fiscal perdu ou mot de passe oublié et suivre la procédure.*

Après votre inscription, pour se connecter à l'espace particulier compléter le formulaire de connexion et cliquer sur connexion.

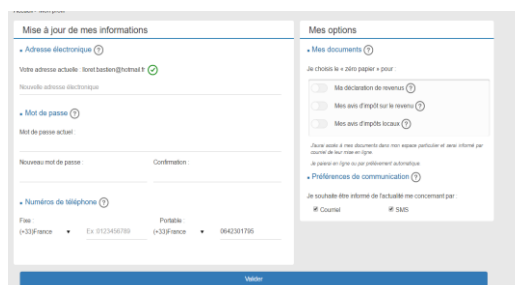
Numéro fiscal <sup>(?)</sup>  
  
 Mot de passe  
  
  
[Numéro fiscal perdu](#) | [Mot de passe oublié](#)

Compléter le formulaire affiché en pop-up pour afficher la page principale.



La page principale contient plusieurs menus qui permettent de gérer son profil, consulter sa situation fiscale, déclarer ses revenus, payer ses impôts en ligne...

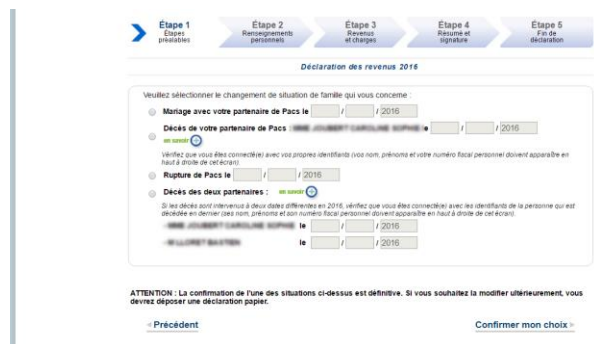
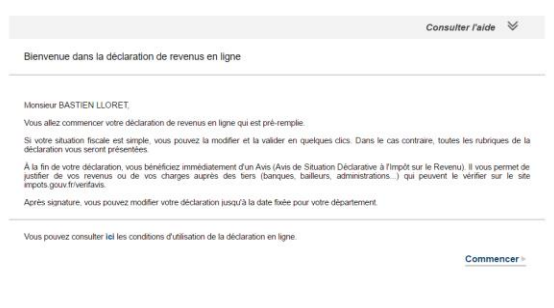
Dans le menu gérer mon profil cliquer sur **“Modifier mon adresse [...]”** pour accéder à une modification de vos informations personnelles.



Il sera également possible de signaler un changement d'adresse ou/et un changement de situation familiale en cliquant sur les liens correspondants.

Pour effectuer la déclaration de revenus : aller dans la menu « Déclarer » et cliquer sur « Mes revenus »

Suivre les indications, vérifier les informations pré-saisies et apporter des modifications si nécessaire.



Passer toutes les étapes, vérifier toutes les informations saisies et apporter des modifications si nécessaire jusqu'à arriver à la fin de la déclaration.

A la fin de la déclaration, il faudra la signer de façon électronique.

Une fois la déclaration terminée, un mail est envoyé indiquant que la déclaration a bien été enregistrée avec la date et l'heure.

Tant que la date de fin de déclaration n'est pas passée, il est toujours possible de modifier la déclaration.

Pour payer ses impôts en ligne : aller dans la menu « Payer » et cliquer sur « Payer en ligne mes impôts »



Tous les impôts à payer s'affichent, pour les régler, il suffira de cliquer dessus l'impôt souhaité, de valider ensuite les coordonnées bancaire, d'autoriser le mandat de prélèvement et de valider le paiement. Une fois l'impôt réglé, un mail de confirmation de paiement est envoyé.

A partir du menu « Payer », il est également possible d'adhérer au prélèvement automatique.

